

MAIRIE DE  
Châteauneuf-du-Pape



DEPARTEMENT DE  
VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT  
DE CARPENTRAS

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE -EGALITE- FRATERNITE  
=====

COMMUNE DE  
CHÂTEAUNEUF-DU-PAPE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2023

DELIBERATION N°11/2023

Date de convocation :  <b>21 MARS 2023</b>	<b>L'an deux mille vingt-trois et le vingt-sept mars à dix-huit heures, le CONSEIL MUNICIPAL</b> de cette Commune, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du conseil municipal de la mairie de Châteauneuf-du-Pape en séance publique au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de <b>Monsieur Claude AVRIL, Maire.</b>
Membres en exercice : <b>19</b> Membres présents : <b>16</b> Représentés : <b>3</b> Votants : <b>19</b> Pour : <b>19</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>	<b>Étaient présents</b> : Monsieur Claude AVRIL, Maire. Monsieur François MAIMONE, Madame Céline KRAMER, Madame Brigitte CLAPOT, Monsieur Robert TUDELLA, Adjoint. Madame Élisabeth THIONEL, Madame Hélène COLIN, Madame Nicole LONG, Monsieur Jean-Marie ROYER, Madame Véronique RUSCELLI, Madame Laure GARCIA, Madame Marie-Laure MIQUEL, Madame Marion MASQUELIER, Monsieur Julien CELLIER, Monsieur Yannick FERAUD, Monsieur Pierre REVOLTIER, Conseillers Municipaux. <b>Étaient excusés et représentés</b> : Monsieur Salvador TENZA (procuration à Hélène COLIN), Monsieur Serge PALOMBA (procuration à Robert TUDELLA), Monsieur Michel GARCIA (procuration à Claude AVRIL).
Acte publié sous forme électronique sur le site de la commune le : <b>03/04/2023</b>	<b>Secrétaire de séance</b> : Madame Brigitte CLAPOT est désignée à l'unanimité.

**DELIBERATION FIXANT LES TAUX D'IMPOSITION COMMUNAUX – EXERCICE 2023**

**Rapporteur : Monsieur Claude AVRIL**

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'il convient de fixer les taux d'imposition pour l'année 2023.

Compte tenu des bases prévisionnelles 2023 notifiées par les services fiscaux, le produit fiscal à taux constant s'élèverait à **2 333 523 euros**.

Il propose de fixer les taux d'imposition 2023 comme suit :

TAXES	BASES D'IMPOSITION EFFECTIVES DE 2022	BASES D'IMPOSITION PREVISIONNELLES DE 2023	TAUX 2022	TAUX PROPOSES POUR 2023	PRODUIT FISCAL 2023
Taxe Foncière bâtie TFB	3 098 761	3 395 000	38.80	38.80	1 317 260
Taxe Foncière non bâtie TFNB	689 771	738 000	129,56	129,56	956 153
Taxe Habitation TH	388 679	416 275	14,44	14,44	60 110
<b>TOTAL DU PRODUIT FISCAL ATTENDU</b>					<b>2 333 523 €</b>

PRECISE que le détail des bases, taux et recettes fiscales par catégories d'imposition figure en annexe du projet de budget primitif 2023 (budget communal).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,

ADOpte les taux d'imposition communaux 2023 comme indiqué ci-dessus.

Le Maire,  
Claude AVRIL



La Secrétaire de séance,  
Brigitte CLAPOT



Le Maire,  
-Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
-Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

